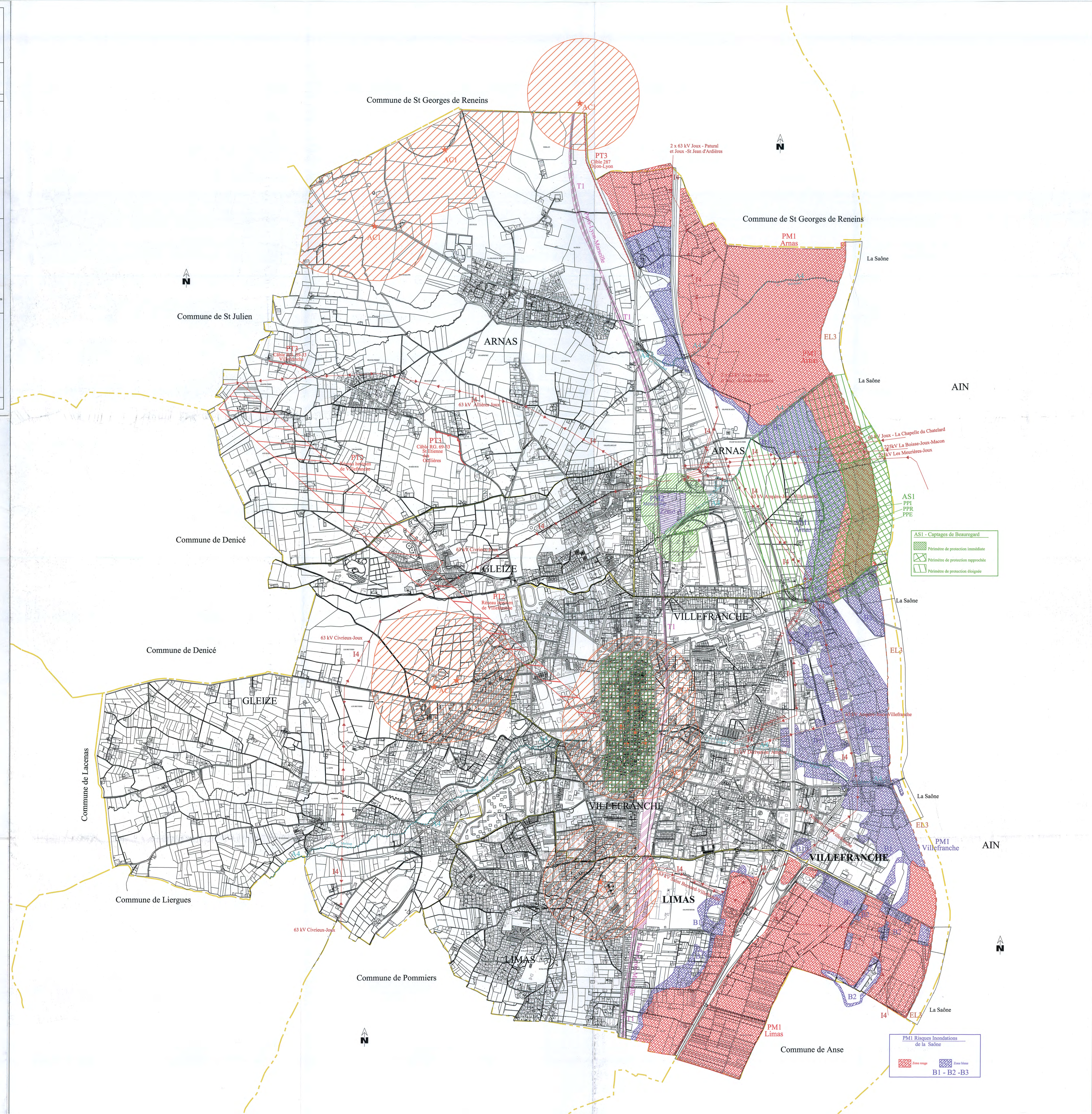


Symboles	Codes	Intitulés	Symboles	Codes	Intitulés
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou gazeux constructions et exploitations de pipelines
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I 3	Transport de gaz
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 4	Transport d'électricité
	A5	Canalisations publiques eau potable		I 5	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int 1	Voisinage des cimetières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: Inscrits		JS 1	Protection des installations sportives
	AC3	Réserve naturelle		PPR	Risques naturels
	AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM1	Risques naturels
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PM2	Installations classées
	Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
	Ar6	Champ de tir		PT2	Transmission radio-électriques protection contre les obstacles
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales Zones sensibles		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	EL2	Halage et marcepied		PT4	Elagage relatif aux lignes télécom
	EL3	Visibilité sur les voies publiques		T1	Chemins de fer
	EL5	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T4	Aéronautiques de ballage
	EL6	Alignements (voir plans à grande échelle)		T5	Aéronautiques de décollage
	EL7	Alignements (voir plans à grande échelle)		T8	Radioélectriques: protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL10	Voies express et déviations d'agglomérations			
	EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle : 1 / 12500 Etabli en : NOVEMBRE 2010 Modifié en :

Limites de communes



ASI - Captages de Beauregard
 Périmètre de protection immédiate
 Périmètre de protection rapproché
 Périmètre de protection éloigné

PM1 Risques Inondations de la Saône
 Zone rouge
 Zone bleue
 B1 - B2 - B3